

Concours section : 1er concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat : QDRMA313 RJ

Nombre de pages : 12

16.5 / 20

Concours : Premier concours

Epreuve : Composition connaissances du monde contemporain

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



Le péril numérique

La cyberattaque massive contre France Travail au début de l'année 2024 et le vol d'informations personnelles de plusieurs millions de français, usagers de cet organisme public, atteste du potentiel malveillant du numérique.

Le numérique renvoie à l'ensemble des technologies reposant sur le traitement rapide de l'information. Depuis ses premiers usages militaires (Arpanet, le GPS) dans les années 1950, l'utilisation du numérique s'est progressivement étendue pour devenir aujourd'hui un outil global innervant l'ensemble de la société (économie, éducation, divertissement, santé, etc.). À l'échelle de l'histoire humaine, le numérique est une révolution majeure qui a fait basculer le monde dans une nouvelle ère dont les contours peinent encore à se dessiner. Depuis le début, le numérique a été entouré de promesses. Il promettait de renforcer la productivité du travail et de libérer davantage de temps libre pour tous. Il permettrait d'améliorer le niveau de connaissances et de compréhension du monde en facilitant l'accès à l'information. Enfin, il favoriserait l'émergence de nouvelles techniques participatives à même de renforcer la démocratie et l'avènement d'une société globale en temps réel mieux capable de répondre aux défis collectifs (pauvreté, réduction des conflits par l'interdépendance et des coopérations facilitées, etc.).

En dépit de ces promesses, l'essor du numérique partout dans le monde s'est malheureusement conjugué avec

N°

1.III

L'apparition de nouvelles menaces et de perturbations périlleuses. Surveillance de masse des populations, conditionnement généralisé et effondrement de l'attention cognitive, pollution et captation de ressources (terres rares, minéraux divers), vecteur de violences (harcèlement...), le numérique reste un outil qui peut être mis au service de finalités très négatives. Le développement très rapide de l'intelligence artificielle et du deep learning font aujourd'hui craindre à la fois l'avènement d'une société où l'on ne saurait plus distinguer le vrai du faux (photographies, vidéos, textes) entre la production humaine et la production générée de façon autonome par le numérique, et le risque d'une humanité définitivement subvertie par la machine et la technologie, et qui perdrait la maîtrise de son destin. Aux périls conjoncturels occasionnés par le numérique s'ajoutent un péril plus global, plus structurel que le numérique ferait peser sur l'humanité.

Le numérique n'est-il qu'une source de périls ? Quels sont les principaux risques aujourd'hui qu'il génère ? Comment individus et pouvoirs publics peuvent-ils y faire face ?

Malgré l'ambivalence fondamentale du numérique, source tant d'avantages que de risques (I), l'exacerbation contemporaine des périls que fait peser le numérique sur nos sociétés impose une relâche des pouvoirs publics (II).

I) L'ambivalence fondamentale du numérique : entre avantages et périls

Le numérique est autant une source d'avantages (A) qu'un facteur de périls (B).

A) Le numérique, source d'avantages

Source d'indéniables avantages, le numérique est à la fois un outil au service de la concrétisation et de la démultiplication des libertés fondamentales (1) qu'un outil concourrant à l'avènement d'une société de la connaissance (2).

L'essor du numérique personnalisé à partir du début des années 2000 est venu considérablement dynamiser et renforcer l'exercice des libertés fondamentales, qu'il s'agisse de la liberté d'entreprendre, de la liberté d'information et d'expression, de l'intercommunication de la vie privée, ou du droit à la santé. La liberté d'entreprise et de commerce (CE 1951 Daendignac) a été révolutionnée par le numérique qui offre à chacun la possibilité d'étendre très largement son cercle d'activité au-delà de ses interconnexions personnelles et de sa zone géographique. Le développement du télétravail permet également de gagner en confort de vie et de libérer du temps (temps de déplacement) pour le consacrer à un meilleur équilibre personnel. La liberté d'information et de communication a également été révolutionnée par le numérique. L'accès très rapide à de plus amples et variées informations concourt à favoriser la participation citoyenne. Dans la période récente, le numérique a été le principal support de mobilisations dénonçant des situations d'injustice et de faire prendre conscience à beaucoup d'individus qu'ils se trouvaient dans une situation identique (mouvement MeToo, mouvement Black Lives Matter). Pris dans cette perspective, le numérique encourage les engagements civiques et permet de faire progresser la défense des droits. Dans la mise en œuvre de ses politiques publiques, le numérique permet à l'Etat de gagner en efficacité et de lutter contre le phénomène du non-recours. A cet égard, le déploiement des maisons France Service dans des territoires reculés permet de mutualiser en un lieu unique l'accès à certains services publics essentiels (CAF, France travail, impôts...). Enfin, le numérique porte la promesse d'un meilleur accès à la santé pour les populations vivant dans des "déserts médicaux" (déploiement de la télémédecine) et plus largement d'un meilleur traitement des pathologies graves. Dans son ouvrage La mort de la mort, le médecin Laurent Alexandre souligne le fait que la technologie numérique va considérablement améliorer la détection précoce des maladies mortifères, leur diagnostic et leur surveillance. Mis au service de la biologie, le numérique va permettre d'augmenter l'espérance de vie en bonne santé.

Le second avantage considérable du numérique réside dans sa capacité à faire advenir une société de la connaissance et de l'intercompréhension. L'outil symbolisant le mieux cette aspiration est Wikipedia, une encyclopédie gratuite mondiale où laquelle tous peuvent participer. Elle est, à l'ère numérique, le prolongement de l'aspiration des Lumière et du projet de Diderot et d'Alembert de mettre à disposition de l'humanité la somme des savoirs et des connaissances disponibles au sein d'un support unique, l'Encyclopédie. Cette "mise en cercle" des savoirs devait permettre de faire progresser l'esprit humain et faire reculer les intolérances et les haines, dont la source réside souvent dans l'ignorance. Pierre Rosanvallon voit dans le numérique une opportunité technologique qui permettra enfin de reconstruire la démocratie représentative et la démocratie participative. Dans son ouvrage, Le Parlement des invisibles, il développe l'idée selon laquelle le numérique permettra d'allier aux catégories mal représentées au Parlement une plateforme de narration sur laquelle elles pourront donner à voir la réalité de leur vie, leurs besoins, leurs aspirations et les communiquer aux élus afin que ces derniers les prennent davantage en considération au moment de penser la loi et de créer des normes. Ici, le numérique est une source d'intercompréhension renforcée au service d'une démocratie narrative palliant les limites inhérentes au système représentatif.

En dépit de ces avantages manifestes, le numérique recèle de multiples dangers.

B) Le numérique, un facteur de péril

Le numérique est à la fois un facteur accroissant les inégalités économiques et la déségalisation sociale ①, et un facteur de manipulations de masse lourdes de menace pour la pérennité des institutions démocratiques ②.

Pour l'économiste français Daniel Cohen, le numérique est

Concours section : 1er concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat : QDRMA313 RJ

Nombre de pages : 12

16.5 / 20

Concours : Premier concours

Epreuve : Composition connaissances du monde contemporain

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



la principale cause d'aggravation des inégalités économiques que l'on observe depuis une vingtaine d'années dans les sociétés occidentales. Dans son ouvrage Richesse du monde, pauvreté des nations, il souligne le fait que les sociétés productives dirigées génèrent plus d'inégalités que les sociétés productives dirigées. Le numérique aurait contribué à défaire le lien établi lors des Trente glorieuses entre production industrielle et redistribution sociale. Peu créatrice d'emplois, l'économie numérique détruit les activités sur lesquelles reposait le financement de l'État providence et accroît la possibilité de déterritorialiser la production de richesse (parades fiscaux). Le numérique contribuerait également à polariser les compétences et les niveaux de revenus. Dans son essai Le retour des domestiques, Clément Carbonnier souligne également ce paradoxe d'une société hautement technologisée grâce au numérique qui produirait massivement des emplois de service de très faible qualité et peu rémunératifs. La multiplication de plateforme de service à la demande (Uber, Deliveroo, etc.) favoriserait le retour d'une société profondément inégalitaire et restaurant des rapports de sujétion semblables à ceux des anciennes sociétés aristocratiques. Cette polarisation économique est lourde de menaces car elle s'accompagne d'une polarisation politique et la montée de formations partisanes extrémistes dont certains espèrent qu'elles apporteront de l'ordre face à la dérégulation sociale générée par le déploiement incontrôlé du numérique.

Le risque de manipulations de masse et d'emballage

N°
5.I.M

médiaque et émotionnel est un autre péril significatif que fait peser le numérique sur nos sociétés. Le sociologue Gérald Bronner analyse dans La démocratie des croyances que le numérique a amplifié la propagation de fausses informations et l'exasération des passions politiques. Le numérique offre un formidable outil pour répandre des visions complotistes et simplistes de la réalité, un outil mis à la portée de chacun et capable de transformer l'agora publique en une scène d'invectives de violence et d'intolérance. Ou la crédulité l'emporterait sur la vraisemblance et la complexité. Les démocraties, parce qu'elles sont libérales et ont décidé de peu contrôler internet, sont particulièrement exposées à ce risque. Des ingérences de puissances étrangères lors des élections (Russie) sont régulièrement dénoncées. Celles-ci auraient en partie contribué à la victoire de Donald Trump en 2016. Au-delà de ces aspects, le développement de l'intelligence artificielle capable de générer de fausses photos et de fausses vidéos (OpenAI) participerait de la création d'un climat de confusion généralisée préjudiciable pour l'esprit critique et la délibération commune. Dans Vie et mort de l'image, Régis Debray alertait sur les dangers que porte en elle l'avènement d'une société valorisant excessivement l'image au détriment de l'écrit : manipulation, simplisme, perte de la complexité, primat donné aux émotions sont autant de périls susceptibles d'être générés par un système numérique ayant fait de l'image et de la vidéo l'un de ses principaux vecteurs d'information.

Face à l'essor considérable qu'a connu le numérique ces dernières années, les risques se sont exacerbés à tel point qu'il convient de pavler de péril numérique global.

II) Le constat d'un péril numérique global impose une meilleure régulation par les pouvoirs publics

Aujourd'hui exacerbé, le péril numérique a une dimension global et systémique (A) qui implique une

plus grande réaction des pouvoirs publics (3).

1) Le numérique, un péril global

Le numérique est devenu une menace globale et systémique qui met en péril aussi bien l'attention et les capacités cognitives des individus (1) que la pérennité de notre modèle de société (2).

Dans son ouvrage Apocalypse cognitive, Gérald Bronner alerte sur le fait que l'économie numérique ces dernières années fait reposer son développement sur la captation de l'attention des individus, et singulièrement des plus jeunes générations. À travers leurs outils, les principales multinationales du numérique (Google, Facebook, TikTok, YouTube, etc.) ont pour objectif de capter l'attention de leurs utilisateurs le plus longtemps possible à travers différentes techniques (scrolling infini, contenus courts, boucles d'information, profils algorithmiques, etc.). Cette attention est essentiellement monnayée à d'autres entreprises dans la perspective de vendre des biens et des services. Attention et capacités cognitives individuelles sont une ressource susceptible de se raréfier. Leur captation est de nature à fragiliser la capacité de concentration, l'aptitude à raisonner et à memoriser de l'information. Supports de cette gigantesque économie de l'attention, les écrans sont de plus en plus dénoncés pour contribuer à produire cette apocalypse cognitive. Des alertes se multiplient pour sensibiliser aux dangers d'y exposer préoccupant les petits enfants. Le numérique est accusé de mettre en péril l'intelligence humaine en créant les conditions d'une décerébration précoce et continue. Dans La captation du poisson rouge, Bruno Pattino indique que la capacité de concentration des jeunes générations qui ont grandi avec le numérique est de neuf secondes, soit seulement une seconde de plus que celle des poissons rouges. Dans cette perspective, c'est la capacité à raisonner, à débattre, à se concentrer des citoyens

de demain qui est en jeu et que le numérique menace structurellement.

Le péril numérique menace également notre modèle de société, mélange de démocratie et d'Etat de droit. De la même façon que le numérique permet à certains acteurs économiques d'échapper à leurs obligations fiscales au risque de fragiliser la possibilité d'un Etat Providence, il peut aussi permettre à certains responsables politiques de contourner les exigences propres aux démocraties libérales dans la perspective de renforcer la sécurité au détriment d'autres droits et libertés. L'académicien François Sureau dénonce dans Sans la liberté la tendance, ces dernières années, des hommes politiques de se servir du numérique pour restreindre les libertés publiques. Les possibilités de contrôle et de surveillance globale qu'offre la technologie numérique, dans une perspective sécuritaire, mettent en péril un modèle de société fondée sur la liberté. L'apathie d'une société civile, que le numérique incite à privilier le divertissement et la satisfaction de biens privés, concourt à ce que s'installe petit à petit un nouveau rapport à la politique où prévaudrait la prévention et la surveillance sur le risque et la liberté. Des écoutes téléphoniques de millions d'américains par la NSA révélées par Edward Snowden en 2013 et la multiplication des lois pénales faisant le pari belle aux techniques de surveillance en France (lo. du 25 juillet 2015, loi du 3 juin 2016, loi du 26 janvier 2022) en France sont significatives de ce basculement.

Face à ce péril numérique, il est urgent que les pouvoirs publics investissent cette question.

B) Le péril numérique, nouvel objet des politiques publiques

L'action des pouvoirs publics contre les périls générés par le numérique doit viser ^{meilleur} un encadrement des usages numériques (1) et une meilleure formation aux

Concours section : 1er concours d'accès
Epreuve matière : Connaissance du monde contemporain
N° Anonymat : QDRMA313 RJ

Nombre de pages : 12

16.5 / 20

Concours : Première concours

Epreuve : Composition connaissances du monde contemporain

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de la feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.



usages numériques (2).

Nicelle Delmas Narky rappelle, dans les forces imaginantes de droit, le rôle incontournable de la norme juridique pour civiliser les comportements et responsabiliser les pratiques, singulièrement les pratiques nouvelles, surtout celles dont on peine à déterminer l'ampleur de leurs effets. L'encadrement du numérique est au cœur de ses réflexions, notamment l'encadrement des grands achats électroniques du secteur, dont l'expansion favorisée par la dérégulation, constitue aujourd'hui une contrainte pour les Etats. Le droit doit investir cette matière et poser des limites en matière d'exploitation des données, de leur traitement et de leur rémunération éventuelle à chaque particulier. La protection du droit au déclencheur et la prise en compte de nouveaux comportements délinquants (revenge porn, happy slapping, harcèlement numérique, etc.) sont des innovations juridiques à poursuivre. L'accès au numérique des enfants en bas âge est une question qui doit se poser et faire l'objet d'une réglementation éventuelle, qui fixe à imposer aux plateformes des obligations contraignantes (interdiction d'inscription en dessous d'un certain âge, vérification d'identité, transparence sur les algorithmes, interdiction du scrolling, etc.).

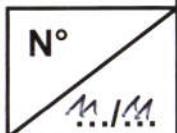
S'agissant d'une formation aux usages, celle-ci apparaît de plus en plus imprévisible compte tenu de la rapidité avec laquelle le numérique s'est développé dans tous les pans de nos existences respectives. Cette

N°
9.111

formation doit prendre place à l'école, qui doit renouveler son approche de la matière et faire de l'apprentissage du numérique un objet dédié au même titre que les autres enseignements fondamentaux (sensibiliser aux risques, former aux médias et aux métiers du numérique, etc.). Au sein de l'école, mais également en dehors de celle-ci, la société doit poser la question de la place du divertissement. Dans son essai La tyramie du divertissement, Olivier Babeau s'inquiète de son essor irraisonné et démultiplié par la technologie numérique. Des trois façons qu'on les particuliers d'utiliser le numérique sur leur temps libre (développer son rapport à soi, développer son rapport aux autres, et se divertir), il souligne que les classes populaires ont un usage du numérique principalement centré sur le divertissement tandis que les classes aisées accordent beaucoup plus d'importance à la culture de soi. Dans cette perspective, il alerte sur le fait que le numérique va créer des écarts de développement très importants entre individus. Sans réflexion collective, le numérique amplifiera les inégalités et verrouillera durablement les destins. Une acculturation aux usages du numérique dans sa relation au divertissement s'impose si l'on ne veut pas que le divertissement devienne un vecteur d'inégalité structuelle.

Le numérique est une révolution globale sur laquelle l'humanité ne reviendra pas. Comme toute technologie, le numérique est, selon le mot du philosophe Bernard Stiegler, un "pharmakon": c'est un remède autant qu'un poison. Le numérique ne doit pas être rejeté ou combattu. Il doit être domestique afin de servir utilement le genre humain. Dans cet effort de domestication, qui ne fait que commencer, il convient de souligner l'importance du principe de précaution. Ce qu'ont entendu rappeler plusieurs capitaines d'industrie de numérique qui ont demandé un moratoire sur

VIA en 2021.



N°
.../...